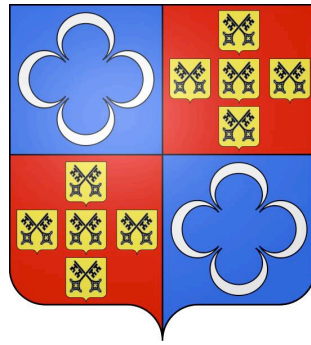


DÉPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE COYE-LA-FORÊT



PLAN LOCAL D'URBANISME

6a - Annexes Sanitaires

La présente note a pour but de décrire et justifier les dispositions générales à adopter en matière d'assainissement eaux usées - eaux pluviales, d'eau potable et d'ordures ménagères, ce afin de répondre aux besoins de la Commune de Coye-la-Forêt.

ASSAINISSEMENT **(Eaux usées - Eaux pluviales)**

I - SITUATION ACTUELLE

La desserte en assainissement est assurée par un réseau gravitaire de type unitaire au Sud-Ouest de l'agglomération, et de type séparatif pour la partie restante.

II - STRUCTURE DES RÉSEAUX

1) Réseau unitaire

Une canalisation Ø 300 mm draine les eaux de la rue de l'Orée des Bois, débouche sur le Ø 500 mm de l'avenue des Tilles et reçoit au passage les eaux de la rue du Roncier, d'une partie de la rue Blanche et de diverses rues adjacentes.

Ces eaux sont dirigées vers le déversoir d'orage A.

Une canalisation Ø 800 mm draine les eaux de la rue d'Hérivaux et les dirige vers le déversoir d'orage B.

2) Réseau séparatif

a) Eaux usées :

Selon le Schéma Directeur d'Assainissement d'avril 2008, la commune possède un réseau d'assainissement collectif gravitaire de type mixte (séparatif et unitaire), majoritairement séparatif. Ce réseau collecte les eaux usées de la quasi-totalité des habitations de la commune, et les habitations identifiées comme non raccordables en périphérie du centre bourg.

Le réseau présente un linéaire total de 16 134 m soit :

- 10 091 ml de réseaux d'eaux usées essentiellement de diamètre 150 et 200 mm,
- 6 043 ml de réseaux unitaires de diamètres compris entre 300 et 800 mm.

Les réseaux de la commune de Coye-la-Forêt ne possèdent aucun poste de refoulement.

Pour la gestion de son service assainissement, la commune adhère au SICTEUB qui fait appel à un prestataire, la Lyonnaise des Eaux.

- Les voies de la zone Est débouchent soit sur la rue du Clos des Vignes, soit sur l'avenue de la Gare, où un collecteur Ø 200 mm draine les eaux usées et les dirige vers le Ø 500 mm de la rue du Quai des Chardonnerets. Ce dernier collecteur amène les eaux jusqu'à la station d'épuration en empruntant le Chemin des Vaches et reçoit au passage les eaux usées de la rue de Luzarches.

- Du déversoir d'orage A, les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration par l'intermédiaire d'une canalisation Ø 200 mm.

- Du déversoir d'orage B, les eaux usées sont envoyées vers le réseau du Chemin des Vaches.

b) Eaux pluviales :

Les eaux pluviales sont collectées par des grilles ou des avaloirs pour rejoindre le réseau. L'exutoire des réseaux pluviaux strictes est la Thève. La commune dispose de :

- 5 036 ml de réseaux eaux pluviales
- 209 bouches, avaloirs et grilles (Schéma Directeur d'Assainissement – avril 2008)

La rivière la Thève comporte 3 points de rejet des eaux pluviales :

* Le principal se situe au niveau de la Place du Sauteur :

- les eaux pluviales de la Grande Rue sont collectées par une canalisation Ø 400 mm, puis Ø 500 mm ;
- les eaux en provenance de la rue du Clos des Vignes, recueillies par un Ø 400 mm, puis Ø 500 mm, sont ensuite collectées dans la route des étangs par un Ø 800 mm. En direction de la Thève, la canalisation a un diamètre qui atteint 1.000 mm ;
- à partir de la rue de la Gare, les eaux empruntent un réseau de Ø 400 mm, qui se poursuit par le Ø 800, puis Ø 1.000 décrits ci-dessus ;

* Après passage dans les déversoirs d'orage A et B, les eaux pluviales sont dirigées vers les deux autres points de rejet de la Thève.

La commune ne possède pas de bassin de retenue classique. Cependant, afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales, la commune a réalisé un fossé situé entre la Thève et la Route des Etangs de la Reine Blanche, au niveau du dernier regard du réseau EP avant rejet.

3) Réseau projeté

Les constructions nouvelles dans le tissu urbain actuel, raccorderont leurs eaux usées sur le réseau existant. Les eaux pluviales doivent être recueillies et évacuées sur l'unité foncière.

Pour diminuer les risques d'inondation en cas de fortes pluies, il y a eu en 1995 une étude générale du comportement des eaux pluviales, associée à un sondage, du sol. Il a été créé un bassin d'infiltration associé au regard constituant l'exécutoire des eaux pluviales de la commune, dans la propriété de Savignies, ce regard ayant été réaménagé.

Différentes améliorations ont été réalisées, avec notamment les travaux d'assainissement des eaux pluviales dans la rue de la Gare, en rapport avec la zone d'urbanisation future localisée au Sud de cette même rue.

Un bassin tampon de 670 m³ a été mis en service en 2010 pour stocker les eaux usées parvenant à la station d'épuration en cas de fortes pluies.

II - CARACTERISTIQUES DE LA STATION D'EPURATION DE COYE-LA-FORET

Deux stations d'épuration ont été construites sur le même site, pour traiter les eaux usées de Coye-la-Forêt.

- Première tranche : Mise en service en Octobre 1972, d'une capacité de 2.000 équivalents-habitants ;
 - Deuxième tranche : Mise en service en Juin 1983, d'une capacité de 2.500 équivalents-habitants ;
- Soit une capacité totale de 4.500 équivalents-habitants.

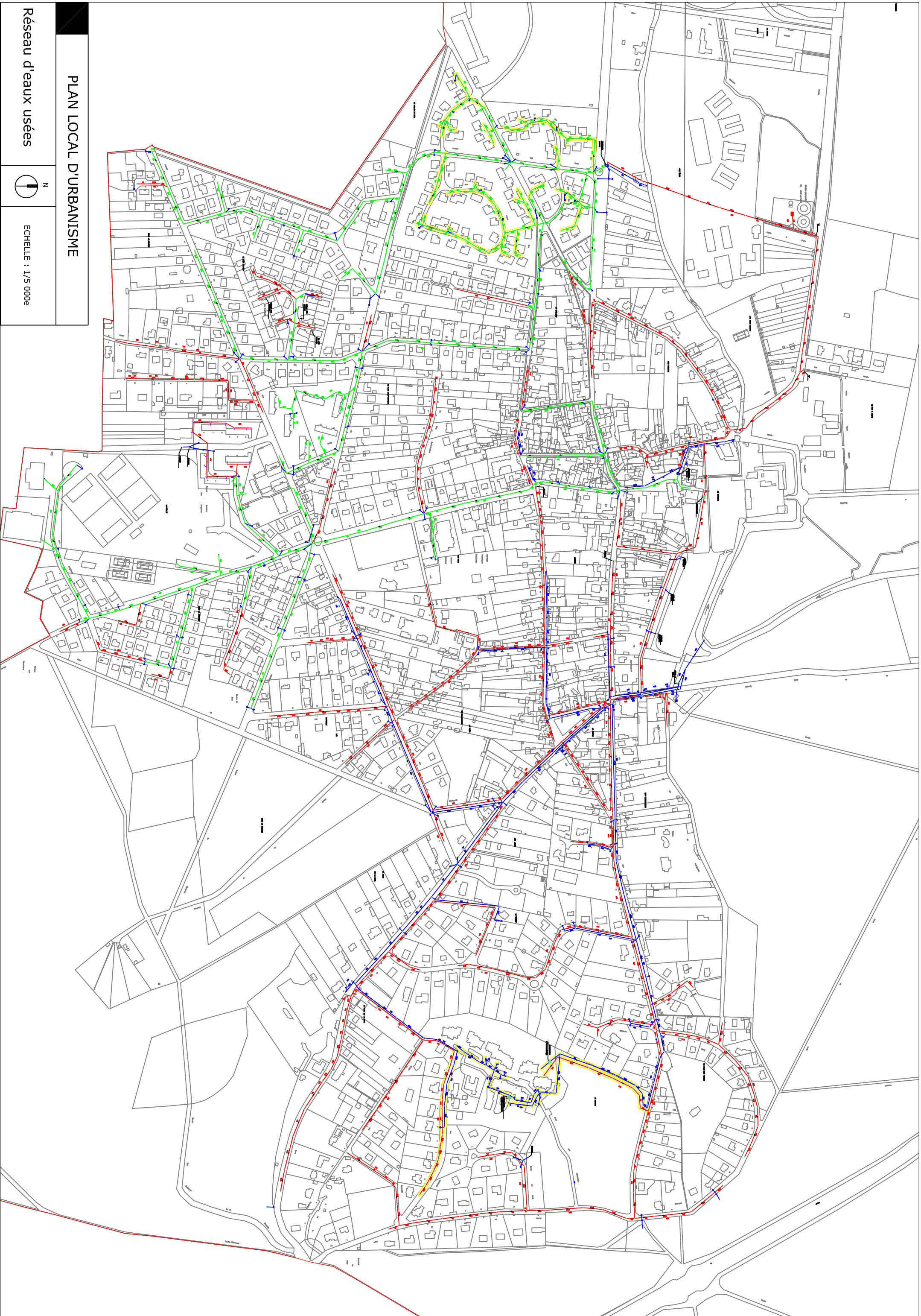
Ces stations ne répondant plus aux normes d'épuration, la ville de Coye-la-Forêt a adhéré au Syndicat Intercommunal SICTEUB en octobre 2008 qui gère la collecte et le traitement des eaux usées de 21 communes membres. A cet effet, une station d'épuration complètement reconstruite a été mise en service à Asnières-sur-Oise en octobre 2010. Sa capacité est de 63 000 équivalents-habitants. Une première tranche de tuyauterie de transfert intercommunal reliant Coye-la-Forêt à Asnières-sur-Oise sera mise en service au premier semestre 2012. Alors la station d'épuration de Coye-la-Forêt sera démantelée et le traitement des eaux usées sera effectué à Asnières-sur-Oise.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Réseau d'eaux usées



ECHELLE : 1/5 000e



ADDUCTION D'EAU POTABLE

En matière d'eau potable, la Commune de Coye-la-Forêt fait partie du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise (S.I.E.C.C.A.O.), dont l'exploitation est confiée à la Lyonnaise des Eaux.

I - SITUATION DU RÉSEAU DE LA RÉGION DE COYE-LA-FORÊT:

a) Eléments statistiques :

- * la superficie de la commune est de 696 hectares ;
 - * la superficie urbanisée est d'environ 140 hectares ;
 - * la population est de 3 755 habitants (données INSEE 2008)
 - * le nombre d'abonnés est de 1542 (données 2010)
 - * la consommation moyenne journalière pour l'ensemble de la commune est de 484 m³ (base 2010)
 - * la consommation moyenne journalière par habitant est donc d'environ 130 litres.
- Voir ci-après l'évolution des volumes facturés de 2007 à 2010.

b) Captages :

Le réseau de distribution trouve ses ressources en eau dans différents forages creusés dans la Vallée de l'Oise : Champs captants d'Asnières sur Oise.

c) Description du réseau actuel de la région du S.I.E.C.C.A.O. :

**** A Asnières-sur-Oise :***

- 4 forages à 200 m³ par heure ;
- 1 bache de reprise de 1.000 m³ ;
- 3 refoulements à 400 m³ par heure.
- 1 station de traitement pour abaisser la teneur en pesticide en dessous de la norme de 0,10 microg/l

**** A Survilliers :***

- réservoir pilote semi-enterré, de 3 x 3.000 m³ ;

II - DESCRIPTION DU RÉSEAU DE LA VILLE DE COYE-LA-FORÊT

**** Principe d'alimentation en eau potable :***

La commune de Coye-la-Forêt est alimentée par deux canalisations de diamètre Ø 150 mm, toutes deux raccordées sur la conduite de diamètre 600 mm, venant d'Asnières-sur-Oise et allant vers Survilliers, en longeant la voie SNCF.

Ces deux raccordements ont été réalisés, l'un au carrefour de la R.D.118 et de la rue de la Gare, l'autre rue du Bois Brandin.

La pression de service est limitée par deux postes de détente situés :

- à l'angle de la rue du Clos des Vignes et chemin du Crochet de Coye ;
- au carrefour de la R.D.118 et de la rue de la Gare.

*** Réseau de distribution :**

Le réseau se compose essentiellement de canalisations de :

- Ø 200 mm entre la R.N.16 et Coye-la-Forêt ;
- Ø 200 mm entre le Ø 600 venant d'Asnières et le réservoir ;
- Ø 150 mm depuis le réservoir, qui emprunte la rue du Clos des Vignes et le chemin du Crochet de Coye ;
- Ø 125 mm entre le réservoir et la rue de la Gare
- Ø 125 mm, puis Ø 100 dans la Grande Rue ;
- Ø 150 mm dans l'Avenue du Château et la rue d'Hérivaux;
- Ø 150 mm entre le Ø 200 mm de la R.D.118 et la rue du Bois Brandin ;
- d'antennes en Ø 40, 60, 80, 100 et 125.

Les sites d'extension futurs pourront être desservis à partir de l'extension des réseaux existants.

• **Bilan clients :**

1. Nombre d'abonnements

Population desservie par le réseau :

Nombre d'abonnement				
	2007	2008	2009	2010
abonnements domestique et assimilés	1528	1527	1535	1540
abonnements industriels	0	0	0	0
abonnements communaux	2	2	2	2
abonnements agricoles	0	0	0	0
Total abonnements	1530	1529	1537	1542

Définition : un abonné industriel est un abonné ayant une consommation annuelle > 6 000 m³/an.

2. Volumes facturés

Volumes annuels facturés par catégorie de clients						
Clients	2007	2008	2009	2010	Différence 2009-2010	Evolution 2009/2010
Domestique	164 711 m ³	163 430 m ³	166 079 m ³	173 617 m ³	7 538	4,54%
Industriel	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0	0,00%
Commune	2 756 m ³	2 078 m ³	4 774 m ³	2 901 m ³	-1 873	-39,23%
Agricole	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0	0,00%
Total	167 467 m³	165 508 m³	170 853 m³	176 518 m³	5 665	3,32%

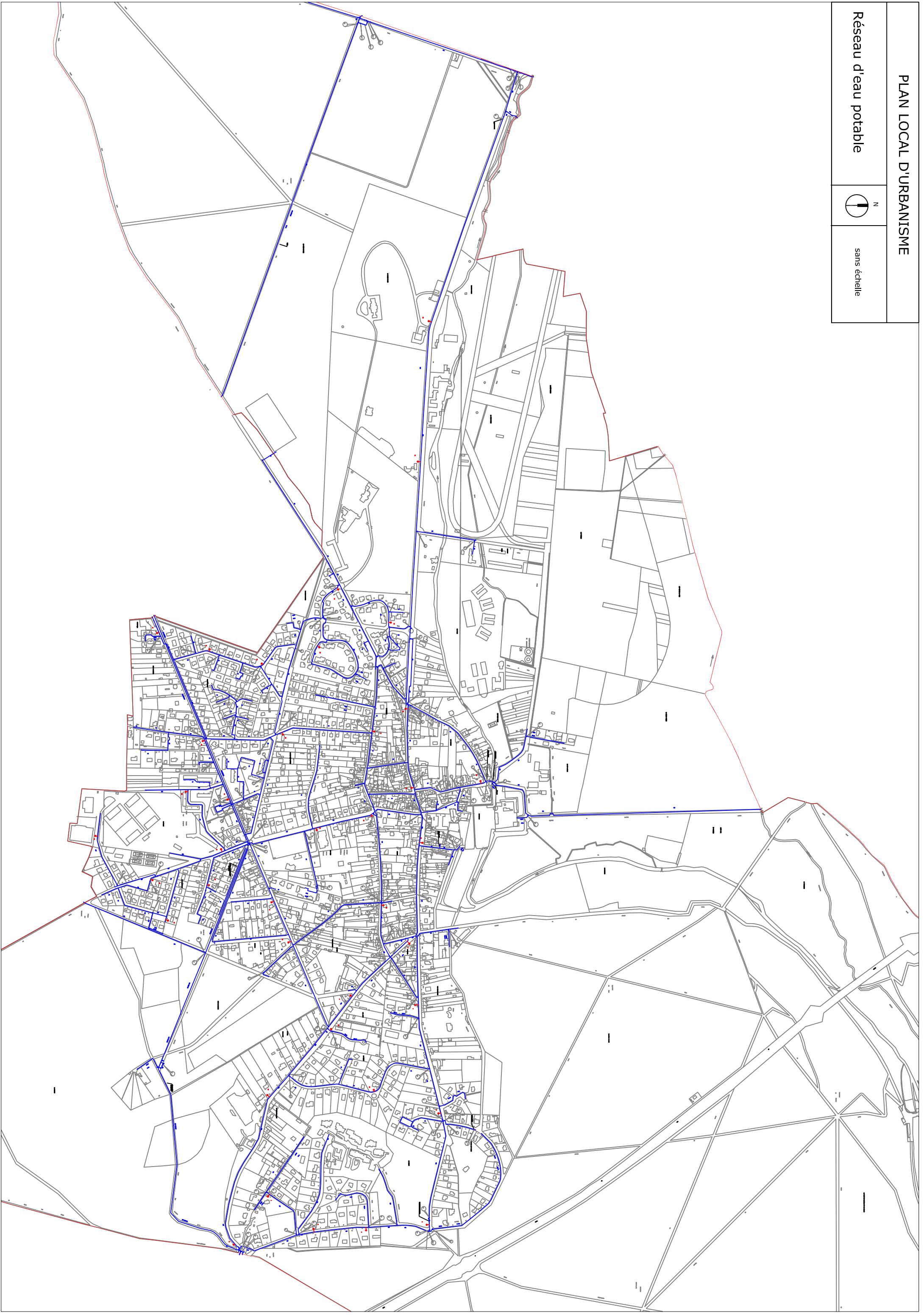
Le total des volumes facturés tient compte des éventuelles annulations et réfections de factures ayant eu lieu en cours d'année (irrécouvrables, dégrèvements...). De ce fait, le total des volumes facturés peut être légèrement différent des volumes consommés (Cf. volumes comptabilisés dans le volet « bilan hydraulique »).

PLAN LOCAL D'URBANISME

Réseau d'eau potable



sans échelle



COLLECTE DE TRAITEMENT DES DECHETS

• Déchets collectés :

Avec une production annuelle de 394 kg/habitant/an, la commune de Coye-la-Forêt produit environ 1500 tonnes de déchets par an.

• Gestion :

C'est la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) qui est responsable de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le traitement des ordures ménagères et les déchets triés coûte à la Communauté de Communes environ 4M€ par an pour 11 500 tonnes d'ordures ménagères et 3 500 tonnes d'emballages, journaux, magazines, déchets verts, encombrants et verres.

• Système de collecte :

Les déchets ménagers sont ramassés par containers dédiés à raison de 2 fois par semaine. Les emballages et journaux-magazines sont collectés une fois par semaine à l'aide de containers dédiés. Les deux collectes hebdomadaires sont en double flux (ordures ménagères + emballages ou ordures ménagères + journaux-magazines).

• Elimination :

Les ordures ménagères sont incinérées au Centre de Valorisation Energétique du SMVO à Villers-Saint-Paul auquel la CCAC adhère. De même, les emballages et journaux-magazines sont traités au centre de tri du SMVO pour être valorisé par différentes filières.

• Collecte des déchets divers :

- Le ramassage des encombrants (gravats, ferrailles...) est effectué une fois tous les deux mois.
- Pour la collecte du verre, des conteneurs spéciaux sont mis à disposition des habitants.
- Les déchets verts sont collectés à domicile tous les quinze jours, du printemps jusqu'au début de l'hiver, ils sont traités par une plateforme de compostage.
- Un ramassage spécifique des cartons des commerçants est effectué trois fois par semaine.
- Les sacs plastiques, sacs en papier et ficelles font l'objet d'un ramassage spécifique chez les professionnels du monde hippique.

Encombrants collectés en porte-à-porte : (données intercommunales)

Tonnage OE 2010								
MOIS	CHANTILLY	APREMONT / AVILLY	VINEUIL	LAMORLAYE	COYE	GOUVIEUX	TONNAGE / MOIS	RATIO / HABITANT EN KG
JANVIER	23,26				7,62	23,48	54,36	1,44
FÉVRIER		6,9	2,54	19,38			28,82	0,76
MARS	29,98				12,26	28,48	70,72	1,87
AVRIL		9,66	8,02	30,46			48,14	1,27
MAI	36,4				16,82	45,5	98,72	2,61
JUIN		6,2	5,42	32,86			44,48	1,18
JUILLET	28,4				9,04	34,72	72,16	1,91
AOÛT		9,06	6,34	25,24			40,64	1,08
SEPTEMBRE	34,08				13,2	45,94	93,22	2,47
OCTOBRE		6,82	7,98	36,86			51,66	1,37
NOVEMBRE	31,04				9,88	36,3	77,22	2,04
DÉCEMBRE		4,86	6	23,44			34,3	0,91
TOTAUX	183,16	43,5	36,3	168,24	68,82	214,42	714,44	18,92
RATIO / HABITANT EN KG	16,21	24,36	23,11	17,9	17,24	22,05	18,92	

Déchets verts collectés en porte-à-porte :

MOIS	COYE-LA-FORET
JANVIER	6,44
FÉVRIER	
MARS	5,68
AVRIL	10,68
MAI	12,08
JUIN	19,40
JUILLET	11,98
AOÛT	12,20
SEPTEMBRE	14,78
OCTOBRE	16,16
NOVEMBRE	19,88
DÉCEMBRE	
TOTAUX	129,28

Verre (apport volontaire) :

MOIS	COYE-LA-FORET
JANVIER	11,83
FÉVRIER	9,60
MARS	9,96
AVRIL	13,16
MAI	10,81
JUIN	7,33
JUILLET	11,53
AOÛT	12,44
SEPTEMBRE	8,75
OCTOBRE	10,49
NOVEMBRE	9,12
DÉCEMBRE	9,15
TOTAUX	124,17
KG/AN/HAB	33,17